



## COMMUNE DE SAINT PHILIBERT

-----

### PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) MODIFICATION N° 2

#### D. AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES

- Comité Régional de la Conchyliculture BRETAGNE Sud (avis du 28.01.2016)
- Chambre de Commerce et d'Industrie du MORBIHAN (avis du 3.02.2016)
- Chambre d'Agriculture du MORBIHAN (avis du 3.02.2016)
- Conseil Départemental (8.02.2016)
- Préfecture du Morbihan : SUH/UAO de la DDTM (26.02.2016)

**Enquête Publique**

**Mars 2016**



**Liste des personnes publiques associées à la modification du PLU  
de SAINT PHILIBERT**

<b>Personnes publiques</b>	<b>Adresses</b>
Monsieur le Préfet du Morbihan	MIPC - Place du général de GAULLE – BP 501 56019 VANNES Cedex
Service de l'Etat représentant le Préfet	DDTM/SUH/UAO – 2 boulevard Adolphe PIERRE 56324 LORIENT Cedex A l'attention de Mme GOULHEN LACROIX
Monsieur le Président du Conseil Régional de BRETAGNE	283, Avenue du Général Patton CS 21101 – 35711 RENNES Cedex 7
Monsieur le Président du Conseil Départemental du Morbihan	Hôtel du Département – 2 Rue de St Tropez – CS 82400 56009 VANNES Cedex
Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture du Morbihan	Avenue du Général BORGNIS DESBORDES – BP 398 56009 VANNES Cedex
Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan	21, Quai des indes CS 30362 56323 LORIENT Cedex
Monsieur le Président de la Chambre de Métiers	Boulevard des Iles – BP 311 – 56008 VANNES Cedex
Monsieur le Président de la Section Régionale de la Conchyliculture de BRETAGNE SUD	11 Rue Denis PAPIN - zone artisanale de Kerfontaine 56400 PLUNERET
Monsieur le Président de l'EPCI, en charge du SCOT Pays d'AURAY	AQTA – espace tertiaire porte océane 2, rue du Danemark –BP 70447 56404 AURAY cedex
Monsieur le Président du parc naturel régional du golfe du MORBIHAN	8, boulevard des iles –CS 50213 56006 VANNES cedex



MONSIEUR F. LE COTILLEC  
MAIRIE  
PLACE DES TROIS OTAGES  
56470 SAINT PHILIBERT

Auray, le 3 février 2016

Monsieur le Maire,

Vous nous avez transmis pour avis le projet de modification n°2 du plan local d'urbanisme de votre commune et nous vous en remercions.

L'évolution que vous envisagez concerne un changement de zonage sur le secteur de Port Deun pour transformer 9300 m<sup>2</sup> classés 2 AUia en Uia afin de renforcer la capacité opérationnelle de ce pôle nautique, reconnu d'intérêt intercommunal par le SCOT du pays d'Auray. La Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan souscrit à ce projet qui permettra par ailleurs le transfert d'un chantier naval local et contribuera à l'essor économique de votre territoire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de la Délégation  
d'Auray

Jean-François SERAZIN

*Bien à vous*  




M. le Maire  
Mairie  
Place des Trois Otages

56470 ST PHILIBERT

Dossier suivi par :  
Service foncier et urbanisme  
Tél : 02 97 46 32 03  
Mel : [servicefoncierurbanisme@morbihan.chambagri.fr](mailto:servicefoncierurbanisme@morbihan.chambagri.fr)  
Chef de service : Benoît CARTEAU

Objet : Modification n°2 du PLU

Vannes, le 3 février 2016

**SIÈGE SOCIAL**

Av. du Général Borgnis Desbordes  
BP 399 - 56009 VANNES cedex

**Tél. : 02 97 46 22 00**

**Fax : 02 97 46 22 23**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Établissement public  
loi du 31/01/1924  
Siret : 185 600 012 00024  
APE : 9411Z

Monsieur le Maire,

Nous avons bien reçu, conformément aux termes de l'article L123-13 du code de l'Urbanisme, le dossier de projet modification du PLU pour avis.

Nous n'avons pas de remarques particulières à formuler sur le projet de modification n°2 du PLU.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, mes sincères salutations.

Le Président,  
Laurent KERLIR



DIRECTION GÉNÉRALE  
DES INFRASTRUCTURES  
ET DE L'AMÉNAGEMENT

DIRECTION  
DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Vannes, le 8 février 2016

Monsieur François LE COTILLEC  
Maire de SAINT-PHILIBERT  
Mairie  
Place des Trois Otages  
56470 SAINT-PHILIBERT

Dossier suivi par :

M. Pascal BARRET – poste 82 24  
mail : pascal.barret@morbihan.fr

Objet : modification du PLU

Réf : DDT/ PB-08

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu le 12 janvier 2016, vous m'avez transmis le projet de modification n°2 du plan local d'urbanisme de votre commune, et je vous en remercie.

Cette modification, qui vise à ouvrir à l'urbanisation le secteur 2AUia de Port Deun, afin d'étendre les services du multi pôle nautique dédié à la voile de compétition et d'accueillir le transfert d'un chantier naval, appelle une observation de la part du département.

En effet, le nouveau secteur 2AUia de Port Deun fait apparaître, à l'extrémité Est des terrains AS 5 et 6, un stockage à terre d'une trentaine de voiliers en zone Na du PLU, lié à l'implantation de l'entreprise avant l'approbation du PLU en 2010.

Cette zone ayant vocation à retrouver son aspect naturel, il serait nécessaire d'entériner dans le zonage 2AUia, le périmètre actuel du stockage à terre dans l'intérêt de tous les partenaires concernés : commune, entreprise, Compagnie des Ports du Morbihan, usagers.

Vous remerciant par avance de prendre en compte cette remarque et de nous faire part de la solution envisagée, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*Pour le président du conseil départemental  
et par délégation*

*Le directeur du développement des territoires*



Jean-Yves PIRONNEC

Auray, le 28 janvier 2016



Monsieur Le Maire  
Mairie de Saint-Philibert  
Place des 3 otages  
56470 SAINT-PHILIBERT

Objet : Notification Modification 2 du PLU  
Nos ref : NS\_2016\_05\_URB

Monsieur Le Maire,

Par courrier du 07 janvier 2016, vous nous avez transmis pour observations éventuelles la note de présentation de la modification N°2 du PLU.

La définition du secteur 2AUia de PORT DEUN, avait fait l'objet d'échanges dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, sans remarque particulière à formuler pour la profession conchylicole.

Le projet d'ouverture à l'urbanisation de ce secteur ne porte pas atteinte aux espaces à vocation aquacole. Nous formulons cependant deux observations :

- **L'amélioration de la sécurité routière de la route côtière.**

Une étude a été conduite pour sécuriser les traversées vers la cale. Nous attirons l'attention de la commune sur le fait que les futurs aménagements routiers devront permettre de maintenir un gabarit de voirie adapté à la circulation des poids lourds. La route côtière constitue en effet un point de passage pour la desserte de plusieurs sites ostréicoles.

**Comité Régional de la Conchyliculture de Bretagne Sud**

11, rue Denis Papin - CS 10325 PLUNERET - 56403 AURAY CEDEX

Tél. 02 97 24 00 24 - Fax 02 97 24 31 40 - Email : [accueil@huitres-de-bretagne.com](mailto:accueil@huitres-de-bretagne.com) - Site : [www.huitres-de-bretagne.com](http://www.huitres-de-bretagne.com)

- **La qualité des eaux conchyloles.**

Le site de Port Deun est à proximité immédiate de la zone de production conchylicole Rivière de Crac'h. En outre une zone humide est présente au sein de la zone à urbaniser. Compte tenu de la sensibilité du secteur, nous demandons donc qu'une vigilance particulière soit apportée au projet sur le volet du traitement des eaux pluviales.

Nous sommes conscients des efforts engagés par la collectivité pour reconquérir la qualité des eaux conchyloles, il s'agit de se prémunir de générer de nouvelles sources de contamination.

L'article 4 du règlement de la zone Uia renvoie bien au schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales. Cependant les propositions évoquées en page 23 de la note devraient constituer des prescriptions, reprises au document d'orientation d'aménagement :

- o Si le coefficient d'imperméabilisation maximal est de 80%, en adéquation avec les besoins et solutions techniques, demander de rechercher autant que possible à limiter l'imperméabilisation (Espace de parking du personnel, espaces ne supportant pas les circulations d'engins...),
- o Être plus prescriptif sur la gestion des eaux pluviales par dispositif d'infiltration, sous réserve de faisabilité technique (nature des sols...),
- o Être plus prescriptif sur les risques de rejets d'eaux pluviales polluées par des hydrocarbures et préconiser l'installation de séparateurs à hydrocarbures.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de nos sincères salutations.

**Le Président,  
Philippe LE GAL**

*Po Legala*

**De :** HABICHT Christine - DDTM 56/SUH/UAO

**Envoyé :** vendredi 26 février 2016 10:45

**À :** Urbanisme - Mairie de Saint Philibert <urbanisme@stphilibert.fr>

**Cc :** LEMONNIER Gilbert (Adjoint Chef de Service SUH) - DDTM 56/SUH

**Objet :** modification n°2 PLU SAINT-PHILIBERT

Bonjour Mme BENARD,

Comme suite à votre projet de modification sur le secteur de "Port Deun", je vous prie de trouver ci-dessous nos observations :

- le secteur a été "zadé" (DCM du 16 février 2009) pour le développement d'activité nautique en précisant que le secteur était destiné à l'aménagement de parking pour voitures et remorques. L'emplacement réservé N° 26 (réservé au stationnement) a été réalisé et depuis 2010, le stationnement est déjà effectif au Nord de la parcelle à l'emplacement prévu pour le stockage de voiliers.

- lors de la réunion en mairie, il était prévu un bassin de rétention qui n'apparaît pas dans le plan de composition

Toutefois,

- le projet est compatible avec les orientations du Scot et avec le PADD du PLU.
- la zone humide et les haies en périmètre du projet sont préservées

L'avis de la DDTM est favorable.

Bonne journée

Christine HABICHT  
DDTM56  
Service Urbanisme Habitat  
2 Boulevard Adolphe Pierre  
56 100 LORIENT  
02 97 64 85 87